

POLITIQUE ESG

Le Fonds Kanopy Active Climate Transition a comme objectif d'investissement durable, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR, l'alignement à l'Accord de Paris.

Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion fixe un objectif d'investissement durable consistant à allouer le capital dans des entreprises dont l'activité économique contribue positivement et ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD.

L'objectif financier du Fonds est de surperformer l'indice MSCI World Net Return en Euro (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans, en investissant sur les marchés d'actions mondiales.

Bien qu'exposé à des degrés variables aux marchés, un indicateur de référence unique ne serait pas adéquat, et peut donner lieu à une mauvaise interprétation. Toutefois, à titre indicatif, l'investisseur peut comparer la performance du Fonds avec celle de l'indice MSCI World Net Return en Euro - ticker Bloomberg MSDEWIN Index - qui regroupe environ 1 500 sociétés mondiales les plus représentatives. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères quantitatifs qui peuvent conduire à des écarts significatifs par rapport au comportement de l'indice.

Notre approche de l'ESG et de la durabilité

Nous accordons une grande importance au rôle que peuvent jouer les entreprises que nous sélectionnons et tout particulièrement, nous analysons les risques réglementaires, financiers et sociaux auxquels ces entreprises sont confrontées. Nous sommes convaincus qu'une mauvaise maîtrise des risques ESG d'une entreprise entraîne à terme des risques de dégradation de sa rentabilité financière et représente une menace réputationnelle significative qu'il convient de circonscrire. Nous avons aussi conscience que l'application de mesures d'exclusion sur des bases ESG peut représenter un coût financier à court-terme (sous-performance par rapport à l'indice de référence) mais constitue à long terme un gage durable devant permettre à la fois d'améliorer les caractéristiques extra-financières du portefeuille mais aussi de renforcer ses performances financières. Enfin, à côté de la réduction des risques potentiels, nous considérons aussi qu'investir dans des entreprises durables et/ou très soucieuses de l'environnement représente un ensemble d'opportunités.

L'équipe de gestion s'appuie sur des bases de données externes provenant d'institutions de rating et qui proposent des notations pour les entreprises mondiales sur les différents aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des données très détaillées sur les émissions carbone et sur le réchauffement implicite de chaque entreprise. A cela s'ajoutent les données relatives aux différents types de controverses (notamment celles liées à la réglementation SFDR). Dans ce cadre, nous avons aussi recours aux informations fournies par certaines organisations non gouvernementales (ONU, CDP, SBTi...).

En pratique, notre approche de l'ESG et de la durabilité repose sur la réduction de l'univers d'investissement.

- Le premier objectif mesurable que nous nous fixons est une température implicite de réchauffement strictement inférieure à 2°C, alignée sur l'Accord de Paris.
- Ensuite, le deuxième objectif est d'éliminer tout risque de controverse sévère sur les piliers environnemental, social et de gouvernance afin d'améliorer le plus possible la

note ESG de notre portefeuille par rapport à notre univers initial d'investissement (MSCI World).

- Enfin, notre portefeuille d'investissement doit être composé à 100% d'actifs durables avec comme objectif de durabilité l'alignement sur l'Accord de Paris, au sens de la réglementation SFDR.

Définition de l'univers d'investissement

L'univers initial d'investissement du portefeuille est représenté par environ 1500 valeurs de l'indice MSCI World.

- 1- Nous appliquons un premier filtre d'exclusion en rejetant les entreprises dont le rating ESG est significativement inférieur à la moyenne (élimination des notations globales strictement inférieures à BB selon MSCI).

Aussi, nous appliquons un filtre d'exclusion sur les entreprises sujettes à controverses. Cela intègre :

- ✓ Les activités controversées (armes non conventionnelles, tabac, charbon).
- ✓ Les sociétés dont l'activité économique est considérée comme ayant un impact négatif important sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable 7, 12 et 13 de l'ONU : ODD 7 (Energie propre à un coût abordable), 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).
- ✓ Les sociétés impliquées dans des controverses sévères et portant préjudice à l'un des objectifs de la réglementation SFDR (Do No Significant Harm : DNSH).
- ✓ Les entreprises dont le score E se situe dans les 5 pires centiles de la distribution. Nous évitons ainsi des entreprises dont les efforts sur le pilier environnemental sont manifestement insuffisants et éloignés de nos exigences.

- 2- Ensuite, nous appliquons une sélection relative à la trajectoire de réchauffement de chaque entreprise et nous éliminons toutes les entreprises dont la température de réchauffement implicite est strictement supérieure à 2°C.

Nous utilisons plusieurs indicateurs de durabilité qui nous permettent de mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable :

- La température de réchauffement implicite, qui permet de juger si une entreprise s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation alignée à l'Accord de Paris. Cette métrique prend en compte les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, pour les scopes 1, 2 et 3, ainsi que des projections d'émissions à l'horizon 2070 sur les 3 scopes. La température de réchauffement implicite s'agrège ensuite au niveau du portefeuille dans lequel le fonds est investi.
- L'empreinte carbone : nous mesurons l'empreinte carbone du fonds au niveau des investissements et de leur poids dans l'allocation du portefeuille. Nous mesurons également l'empreinte carbone de l'indice de référence à titre de comparaison.
- La réduction de l'intensité des émissions carbone dans le temps pour les scopes 1 et 2 : mesurer la trajectoire de décarbonation des entreprises dans lesquelles le fonds est investi nous permet contrôler la cohérence des objectifs durables du fonds.

Nous nous assurons que la température de réchauffement globale du portefeuille soit toujours alignée à l'Accord de Paris avec la contrainte d'avoir des investissements en actions dont la température implicite est inférieure ou égale à 2°C. Ces investissements sont considérés comme durables car ils contribuent à la réalisation de l'objectif de durabilité fixé par le fonds et les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance, sans causer de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux.

En conséquence, la part d'investissement considérée comme non-durable est nulle. Par ailleurs, nous nous assurons que la réduction des émissions carbone du portefeuille dépasse 30% de l'indice de référence. Ainsi, nous éliminons toutes les entreprises dont l'empreinte et l'intensité carbone (scopes 1, 2 et 3) se situe dans le premier quintile de la distribution du secteur.

Définition du Kanopy Climate Transition (KCT) score

Parallèlement à notre politique d'exclusion des titres précisée ci-dessus, nous déterminons un score de durabilité lié à la transition climatique pour chaque entreprise. Ce score a pour ambition de déterminer la qualité de l'engagement environnemental de chaque entreprise en tenant compte de son secteur d'activité. Le détail du calcul est présenté plus bas.

L'objectif pratique du KCT score est de pouvoir intégrer ce score dans notre construction de portefeuille en ayant la possibilité de privilégier les titres présentant les meilleurs scores quand leur qualité financière est équivalente. Il est également possible de mesurer le score KCT du portefeuille qui résulte de la somme pondérée de chaque actif en portefeuille. Il est ainsi possible de visualiser l'évolution du score global du portefeuille dans le temps, reflet de l'évolution relative de la qualité extra-financière du portefeuille. Le score global du portefeuille représente une boussole permettant d'apprécier simplement l'évolution des caractéristiques environnementales du portefeuille.

Pratiquement, les titres faisant partie de l'univers d'investissement ont une espérance de score supérieur à 10/20 et peuvent théoriquement atteindre les extrêmes entre 0 et 20. Dans les faits, le moins bon score est de 5/20 et le meilleur de 20/20. Nous considérons qu'un score de portefeuille supérieur à 10/20 est attractif en termes de durabilité environnementale.

KCT score en détail :

Le KCT score a été pensé comme un indicateur global agrégeant la qualité environnementale des entreprises sur des sujets variés et complémentaires. Ainsi, le KCT score intègre les sujets suivants :

- Appartenance à notre univers d'investissement durable obtenus après application des filtres décrits plus haut
- Chiffre d'affaires d'activités favorisant l'impact environnemental durable
- Niveau de la température implicite (ITR) de l'entreprise
- Niveau de l'intensité carbone de l'entreprise
- Evolution lissée sur cinq ans des émissions carbone sur les scopes 1 et 2
- Activité dans le secteur des énergies fossiles
- Initiatives de réduction des émissions carbone
- Pourcentage de consommation d'énergie non-renouvelable
- Efforts dans la gestion efficiente de la consommation d'énergie

Pour chaque item, l'entreprise est récompensée ou pénalisée en fonction du résultat et obtient ou perd des points.

Voici ci-dessous la méthode de calcul du KCT score en détail :

- Nombre initial de points =10
- Appartenance à l'univers d'investissement durable => +2
- Le "Sustainable impact revenue" MSCI qui varie entre 0 et 100% est ramené à un entier entre 0 et 5 avec la règle suivante :
 - Si l'entreprise A dérive moins de 1% de son chiffre d'affaires d'activités favorisant l'impact environnemental durable (ou que celui-ci n'est pas disponible), son KCT score ne sera pas augmenté.
 - Entre 1% et 10% => +1
 - Entre 10% et 30% => +2
 - Entre 30% et 50% => +3
 - Entre 50% et 75% => +4
 - Plus de 75% => +5
- En fonction de l'ITR :
 - < 1,5°C => +2
 - Entre 1,5°C et 1,75°C => +1
 - Entre 1,75°C et 2°C => +0
 - Plus de 2°C => -1
- En fonction de l'intensité carbone sectorielle :
 - Au-delà du quantile à 90% => -3
 - Entre le quantile à 90% et 75% => -2
 - Entre le quantile à 75% et 50% => -1
 - Entre le quantile à 50% et 25% => +0
 - Entre le quantile à 25% et 0% => +1
- En fonction de la variation annualisée sur les 5 dernières années de l'émission des scopes 1 et 2 :
 - Inférieur à -7% par an (objectif de réduction de l'Accord de Paris) => +2
 - Entre -7% et -2% par an => +1
 - Entre 0% et +20% par an => -2
 - Supérieur à +20% par an => -3
- Champs MSCI "Active in Fossil Fuel Sector" (qui dérive du chiffre d'affaire du secteur pétrolier):
 - Oui => -2
 - Non => +0
- Champs MSCI "Carbon reduction initiatives" :
 - Oui => +2
 - Non => +0
- Pourcentage de consommation d'énergie renouvelable :
 - Entre 0% et 10% => -1
 - Entre 10% et 25% => +0
 - Entre 25% et 50% => +1
 - Entre 50% et 80% => +2
 - Plus de 80% => +3
- Champs MSCI "Efforts in energy efficiency management" :
 - Si "No efforts" => -1
 - Si "Some efforts" => +1
 - Si "Aggressive efforts" => +2

La nomenclature du KCT score n'est pas immuable et a tout lieu d'évoluer grâce à l'amélioration des données mises à disposition par nos fournisseurs de données et par l'enrichissement éventuel de nouvelles bases de données.

Politique d'engagement

Parallèlement à notre politique de sélection extra-financière définie plus haut, nous appliquons une politique d'engagement, tout particulièrement en ce qui concerne les droits de vote.

Tout d'abord, notre approbation des comptes et de la gestion dépend de l'application du principe de Transparence et du contrôle de l'information financière et extra-financière.

Ensuite, notre politique de vote répond de l'application de cinq principes :

- ✓ Conseil d'administration ou de surveillance selon le principe de séparation des pouvoirs, d'indépendance et de compétence du conseil.
- ✓ Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital en suivant le principe de gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme, de distribution responsable et de respect absolu du droit des actionnaires.
- ✓ Rémunération des dirigeants et association des salariés à partir du principe d'association des salariés, de cohésion sociale, de transparence et de cohérence et équité des rémunérations.
- ✓ Modifications statutaires et droits des actionnaires selon le principe d'égalité de traitement des actionnaires, une action = une voix.
- ✓ Climat, en suivant le principe de lutte contre le réchauffement climatique via des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec l'Accord de Paris.

Enfin, nous établissons une discussion sur les aspects qui nous apparaissent les plus fragiles de la stratégie extra-financière avec les entreprises investies les moins bien notées dans notre scoring extra-financier. Le cas échéant, nous leur suggérons des axes d'amélioration.

Thierry BECHU
CIO

